



N/Réf. : AI2425-16

Objet : Demande d'accès à des documents détenus par l'Office québécois de la langue française concernant des données sur les plaintes

,

Après analyse de votre demande datée du 3 avril 2024, l'Office québécois de la langue française vous transmet les renseignements accessibles conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après appelée « *Loi sur l'accès* »).

Vous trouverez ci-joint les informations détenues par l'Office, qui prennent la forme de trois tableaux présentant respectivement le nombre de plaintes reçues à l'égard de la *Charte de la langue française* en 2021-2022, en 2022-2023 et en 2023-2024, la ventilation de ces données par objet de la plainte et le nombre de personnes plaignantes ayant formulé une seule plainte et celles ayant formulé plus de 5, 10, 25 et 50 plaintes par année.

Nous souhaitons vous informer que, dans le dernier tableau, les plaignants et les dénonciateurs anonymes sont exclus des calculs puisqu'il n'est pas possible de savoir s'il s'agit de plaignants ou de dénonciateurs uniques.

En terminant, nous vous informons que, en vertu des articles 135 et 137 de la *Loi sur l'accès*, vous disposez d'un recours devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative portant sur l'exercice de ce recours.

Veillez agréer, [REDACTED], nos salutations distinguées.

La responsable de l'application
de la *Loi sur l'accès*,

Original signé

Véronique Voyer
acces.information@oqlf.gouv.qc.ca

p. j. : Repérage documentaire – Demande d'accès AI2425-16
Note explicative (avis de recours)